

Séance ordinaire du 15 décembre 2014

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 15 décembre 2014, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Martin Voyer
 Sylvain Lavoie Lévis Duchesne
 André Fortin Richard Lapointe

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 319.12.2014 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Adoption d'une entente à intervenir avec la municipalité d'Hébertville relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services.
 - 4.1.3. Annulation de soldes résiduels de règlements d'emprunts complétés.
 - 4.1.4. Demande d'appui du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son volet diffusion.
 - 4.1.5. Demande au gouvernement du Québec – Publication de la politique de la forêt de proximité.
 - 4.1.6. Autorisation versement d'une contribution municipale supplémentaire à l'Office municipal d'Habitation suite aux révisions budgétaires 2014 et aux états financiers 2013.
 - 4.1.7. Autorisation versement d'une contribution municipale supplémentaire à l'Office municipal d'Habitation suite aux révisions budgétaires 2015.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Adoption du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2015-2018.
 - 4.2.2. Octroi d'un contrat Wesco Distribution Canada inc. – Acquisition d'équipements pour le changement de l'éclairage au garage municipal.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Octroi d'un contrat Gemel inc. – Rapport de concept étude piscine municipale.
 - 4.3.2. Adoption d'une politique municipale « Municipalité amie des aînés ».
 - 4.4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions.
5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles.
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 320.12.2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 321.12.2014 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 décembre au 12 décembre 2014 laquelle totalise la somme de 632 183,40 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 322.12.2014 ADOPTION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec la municipalité d'Hébertville relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 323.12.2014 ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS COMPLÉTÉS

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt numéros 1-2004, 101-2010, 116-2011, 42-2007, 46-2007, 63-2008, 68-2008, 82-2009 et 83-2009;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du mon-

tant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1, laquelle qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe 1 de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe 1;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe 1;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe 1. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe 1.

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe 1;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe 1;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 324.12.2014 DEMANDE D'APPUI DU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN POUR SON VOLET DIFFUSION

Considérant que le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien implanté dans la région depuis plus de 50 ans, est reconnu comme lieu d'excellence pour la formation et la diffusion musicale au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que la salle de concert Raymond-Tremblay répond à plusieurs critères résultants en une acoustique de grande qualité qui se prête particulièrement à la diffusion de la musique classique, jazz et du monde, et dont le milieu régional et les gouvernements provincial et fédéral ont largement contribué.

Considérant que ce diffuseur offre à la population régionale un ensemble de concerts et d'activités de sensibilisation du public, notamment par la prestation de musiciens professionnels et cela, en période estivale.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'assurer au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean son appui complet à tous égards et lui souhaite de poursuivre longtemps ses activités de diffusion de la musique auprès du public régional et des visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 325.12.2014 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PUBLICATION DE LA POLITIQUE DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ

Considérant que les collectivités forestières reconnaissent d'emblée l'importance de l'industrie forestière pour les régions du Québec ainsi que son apport économique et social pour nombre de communautés rurales ;

Considérant que les différents intervenants du milieu, notamment les élus municipaux, affirment que la délégation de territoires publics aux fins de forêt de proximité vise principalement à pérenniser les communautés locales dont l'économie dépend largement de la forêt;

Considérant que la forêt de proximité constitue un levier de développement socioéconomique majeur pour les collectivités locales puisqu'elle leur permet d'accroître leur autonomie et leur plein développement ;

Considérant que tous les intervenants, incluant le milieu municipal, réclament une politique de forêt de proximité depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier par le gouvernement du Québec en 2010 ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoyait la possibilité de mettre en œuvre des forêts de proximité à partir du 1^{er} avril 2013 pour déléguer la gestion de territoires publics à des communautés locales;

Considérant que le milieu municipal réclame la décentralisation de certaines responsabilités du gouvernement du Québec depuis plus de 30 ans;

Considérant que le développement d'une politique de forêt de proximité définira les critères de sélection et de délimitation des projets qui seront retenus ;

Considérant que plusieurs MRC-Municipalités ont déjà engagé des fonds et des énergies pour l'élaboration de projets de forêt de proximité ;

Considérant que dans le contexte actuel, il est urgent d'élaborer une politique de forêt de proximité pour sécuriser notamment les communautés forestières qui se préoccupent de la disponibilité des volumes de bois qui sont contigus à leurs limites municipales ;

Considérant que le gouvernement se donne jusqu'au 31 mars 2015 pour faire connaître sa politique sur les forêts de proximité et de convenir d'une entente de délégation de gestion en forêt de proximité avec les communautés locales et les régions ;

Considérant que lors de la commission permanente Énergie et ressources naturelles du 6 novembre 2014, les membres ont convié la FQM à mobiliser ses membres pour presser le gouvernement d'adopter une politique sur les forêts de proximité;

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

De demander au gouvernement de rendre publique la future politique de forêt de proximité avant la date butoir du 31 mars 2015 et, succinctement, de convenir d'une entente de délégation de gestion en forêt de proximité avec les communautés locales afin d'assurer leur viabilité économique et d'accroître leur autonomie ainsi que leur plein développement ;

De réitérer au gouvernement du Québec l'offre de collaboration de la FQM pour convenir d'une approche de forêt de proximité qui soit conforme à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et respectueuse des diverses préoccupations des intervenants;

De solliciter l'appui des membres de la FQM pour l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une politique de forêt de proximité.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 326.12.2014 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION MUNICIPALE SUPPLÉMENTAIRE À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SUITE AUX RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET AUX ÉTATS FINANCIERS 2013

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin de verser la somme de 1 196 \$ à l'Office municipal d'Habitation comme contribution supplémentaire pour l'année 2014 suite aux révisions budgétaires 2014 et aux résultats des états financiers 2013, le tout tel que décrit dans une correspondance de l'Office municipal d'Habitation du 10 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 327.12.2014 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION MUNICIPALE SUPPLÉMENTAIRE À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SUITE AUX RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Considérant que dans sa résolution no 304.12.2014 le conseil municipal acceptait les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'Habitation pour un déficit anticipé de 191 302 \$ et une contribution municipale de 19 130 \$;

Considérant que le budget révisé de l'Office municipal d'Habitation prévoit un déficit anticipé de 195 521 \$ pour une contribution municipale totalisant 21 725 \$ pour l'année 2015.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2015 révisées de l'Office municipal d'Habitation pour une contribution municipale supplémentaire de 2 595 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 328.12.2014 ADOPTION DU PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2015-2018

Considérant l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat-municipalités;

Considérant que les actions sont projetées à moyen et long terme (2015-2018);

Considérant que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adhéré au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Considérant que dans le cadre de ce programme, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix doit volontairement adopter une cible de réduction des gaz à effet de serre (GES).

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin:

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte une cible volontaire de réduction des gaz à effet de serre (GES) de 3% de ses émissions corporatives d'ici la fin de 2018 par rapport à l'année de référence 2011;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mette en place les mesures du plan d'action sous condition qu'elle puisse les financer.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 329.12.2014 OCTROI D'UN CONTRAT WESCO DISTRIBUTION CANADA INC. – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser Wesco Distribution Canada inc. à effectuer l'aquisition

d'équipements pour le changement de l'éclairage au garage municipal pour la somme de 3 576 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 11 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 330.12.2014 OCTROI D'UN CONTRAT GEMEL INC. RAPPORT DE CONCEPT ÉTUDE PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'octroyer à Gémel inc. le contrat de réalisation d'une étude de concepts préliminaires pour les options possibles de rénovation ou de nouvelle construction de la piscine municipale de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au coût approximatif de 8 000 \$ plus les taxes applicables. Les heures de travail sont autorisées aux taux tels que décrits dans l'offre de services professionnels du 11 décembre 2014 N/Réf. : ODS-27004-R01.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 331.12.2014 ADOPTION D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

Considérant qu'à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012, le conseil municipal confirmait son adhésion à la démarche MADA « municipalité amie des aînés » en vue de l'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action;

Considérant qu'un comité de pilotage, avec des élus responsables des questions aînées, avait entre autres comme mandat d'assurer l'élaboration d'une politique.

Considérant que le comité de pilotage, après plusieurs mois d'intenses travaux, dépose au conseil municipal le document de la politique des aînés définissant les grandes lignes qui orienteront les initiatives municipales vers les aînés.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter le dépôt de la politique municipale des aînés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lequel document sera transmis à toute la population de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Présentation du rapport des étudiants en tourisme du Cégep de St-Félicien concernant le Festi-Vélo
- Entrevues poste de coordonnateur ou coordonnatrice en loisirs
- Comité plénier du conseil
- Réunion de l'Office municipal d'Habitation
- Comité spécial du budget 2015
- Comité de vérification des comptes
- Représentation spectacle musical Neige
- Souper de Noël Villa du Presbytère
- Rencontres de citoyens
- Rencontre avec monsieur Alain Ouellet sur le dossier de l'AQDER
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est

4.4.1 332.12.2014 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes :

Maison d'hébergement S.O.S. jeunesse	100 \$
Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean	200 \$
Le Cran (Centre de recherche et d'aide pour les narcomanes)	100 \$
Les gens oubliés d'Hébertville	500 \$
Rencontre annuelle 2015 de l'AQDER – Plan de visibilité	500 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier